

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le jeudi 26 juin 2014 à 8 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

**SONT ABSENTS :**

Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur Philippe Millette	Directeur du Service de l'urbanisme

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (8 h 03) ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-06-131 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après et considéré « ouvert »

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SIS AU 93 RUE DE L'ANSE
3. RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LE RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
4. NOMINATION DU COMITE DE SELECTION POUR L'EMBAUCHE DE POMPIER VOLONTAIRE
5. FERMETURE DE LA SEANCE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SIS AU 93 RUE DE L'ANSE**

14-06-132 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté un règlement de dérogations mineures, portant le numéro 29;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure concerne l'implantation d'un garage attenant dont le coin sud-est se retrouve à 4.27 mètres de l'emprise de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la grille des spécifications de la zone Ra-3 du règlement de zonage numéro 104, il est stipulé que la marge de recul avant minimale est de 6 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** cet empiètement représente 2 mètres carrés de superficie;

**CONSIDÉRANT** l'amélioration architecturale du projet et les efforts des propriétaires afin de respecter les normes d'urbanismes de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'échange de terrain entre la ville et le propriétaire, pour la création d'un rond-point n'ayant plus sa vocation première;

**CONSIDÉRANT QUE** selon de l'avis du comité consultatif d'urbanisme, aucune atteinte à la jouissance ne sera portée au voisinage par ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme à sa réunion spéciale du 27 mai 2014 a analysé la demande de dérogation mineure et a émis une recommandation favorable;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf édition du 4 juin 2014 aux fins de consultation publique sur ladite demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil accorde la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 93 rue de l'Anse concernant l'implantation d'un garage attenant dont le coin sud-est du garage se retrouve à 4.27 mètres de l'emprise de la rue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LE RENOUELEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

14-06-133 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel de soumission sur invitation à trois entreprises pour le renouvellement du portefeuille municipal d'assurances générales;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule entreprise a déposé une soumission soit, « Promutuel Portneuf Champlain »;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite soumission est conforme aux exigences des documents de soumission;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Neuville accorde le contrat pour le renouvellement du portefeuille municipal d'assurances générales à l'entreprise Promutuel Portneuf Champlain, et ce, pour un montant total incluant les taxes, de 37 066.28 \$ pour la période du 7 juillet 2014 au 7 juillet 2015;

**QUE** cette dépense affecte les postes budgétaires prévus à cette fin lors de l'élaboration du budget de l'année 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DE POMPIER VOLONTAIRE**

14-06-134 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de maintenir un nombre suffisant de pompiers volontaires en vue de maintenir une disponibilité suffisante de ressource;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement l'équipe du Service de sécurité incendie est composé de 23 personnes dont le chef du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du Service de sécurité incendie est de procéder à l'ajout de nouveaux pompiers volontaires afin de maintenir une force de frappe suffisante advenant le départ éventuel de certains membres dudit service;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville désire, pour la sélection des nouveaux pompiers volontaires, procéder à la création du comité de sélection aux fins de recommandation;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil constitue le comité de sélection pour l'étude des candidatures pour les postes de pompiers volontaires;

**QUE** ce comité soit composé des personnes suivantes :

- Monsieur Michel Bernier, conseiller au siège no 6;
- Monsieur Camil Côté, chef du Service de sécurité incendie;
- Monsieur Jean-Christophe Germain, préventionniste au Service de sécurité incendie;
- Monsieur Jean-Sébastien Raymond, pompier volontaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, Bernard Gaudreau, lève la séance à 8 h 08.

*En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, Maire, reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.*

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Daniel Le Pape  
Directeur général et greffier